

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-92

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 2

Pour : 5

Contre : 1

Abstention : 3

L'an deux mille vingt et un, le six décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 30 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : ARDUIN Annie - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : ARDUIN Annie à SEGOND Eric - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PUBLIC « LOT 2 GROS ŒUVRE - REALISATION D'UNE CASCADE DE GLACE »

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la Commune a décidé d'attribuer à la société SAS Adamczyk par délibération en date du 18 juin 2019 l'exécution du lot 2 Gros Œuvre pour la réalisation d'une cascade de glace.

Les travaux ayant pris du retard face à la crise sanitaire, il convient de signer avec le prestataire un avenant modifiant l'enveloppe financière de ce projet de la façon qui suit :

Montant initial du marché : 72 088.30 € HT

Montant de l'avenant : 5 412.65 € HT

Nouveau montant du marché : 77 500.95 € HT

Envoyé en préfecture le 08/12/2021

Reçu en préfecture le 08/12/2021

Affiché le

ID : 005-210500583-20211206-202192-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché public avec la Société SAS Adamczyk la réalisation d'une cascade de glace.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS


Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.